

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIELHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 14
○ Pour : 14
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

DÉLIBÉRATION AJUSTEMENT TRANSFERT DES ÉCRITURES DU BUDGET EPIC VERS LA RÉGIE AUTONOME DE NUMÉRIAN

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le plan comptable M57 ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian du 15 décembre 2023 ;
- Vu** les statuts de la Régie Autonome de Numérian du 15 décembre 2023 ;
- Vu** la délibération N°DCS2023_35 du 15 décembre 2023 votant le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;
- Vu** la délibération N°DCS2024_20 du 29 mai 2024 votant le Budget Supplémentaire 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 17/12/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Les restes à recouvrer concernant les titres émis par l'EPIC avant la dissolution et non soldés au 31/12/2023 ne peuvent être transférés techniquement au budget Régie Autonome de Numérian. Au fur et à mesure de leur encaissement, le pôle budget du SGC, en application des décisions déjà prises par votre structure, transfère les fonds du syndicat mixte vers le budget Régie Autonome de Numérian.

A ce jour, 132 535.69 € de titres impayés sont concernés. Le montant ne couvre pas la totalité des dépenses à effectuer mais permettrait tout de même d'assainir la situation si le recouvrement était effectué.

Il convient donc, de proposer, dans le cadre des écritures de dissolution et de transfert comptable de l'EPIC vers la Régie Autonome de Numérian, un complément permettant un reversement de trésorerie de cette somme du budget principal vers le Régie Autonome de Numérian. A charge pour le budget principal de conserver les fonds lors du recouvrement des titres concernés. Les annulations et éventuelles admissions en non-valeur resteraient bien entendu à la charge de la Régie Autonome de Numérian.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la délibération relative à l'ajustement des écritures du budget EPIC vers la Régie Autonome ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 décembre 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD